

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Sarah COLLOBER, Sophie VERGNAUD, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Jean BERGER,

Absents excusés avec pouvoir : Isabelle BOETSCH, Martine BIAIS, Omar MBAYE, Dominique CRETIN.

Absente : Peggy MENETEAU, David RANGER, Aurélie BOURREAU.

Suffrage : 15

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de séance 20h00.

1 – Approbation de compte rendu du 29 Septembre 2016.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Voix 15 Pour.

2 – Changement des statuts de la Communauté de Communes du Pays Gencéen.

En vue de leur fusion au 1er janvier 2017, il a été procédé par les élus des communautés de communes des Pays Civraisien et Charlois, de la Région de Couhé, du Pays Gencéen à l'établissement de nouveaux statuts constatant la prise en compte des compétences obligatoires imposées par la loi NOTRe.

Ces projets de statut doivent être adoptés à la majorité des 2 tiers des conseils municipaux membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimum de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale .

Le conseil municipal doit ainsi se prononcer sur ces statuts.

Considérant que l'intérêt de la commune et des territoires de ces trois communautés conduit à approuver fortement ce projet de statuts, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de statuts de la Communauté de communes du Pays Gencéen figurant en annexe avec effet au 31 décembre 2016

Voix 15 Pour.

3 – Abandon d'un droit de passage permettant l'accès à l'ancienne station d'épuration.

Sur la propriété des Etablissements THOUVENIN, un droit de passage permettant l'accès à l'ancienne station d'épuration existait (Il datait du rachat de le l'ancien abattoir municipal et était le seul accès par véhicule de la station d'épuration). Suite au changement de propriétaire, il a été demandé à la commune de bien vouloir abandonner cette servitude qui n'a plus d'utilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour l'abandon du droit de passage de cette parcelle.

Vote 14 Pour 1 Abstention.

4 – Nomination des Agents Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ex ACMO).

La commune a décidé de mettre en place une politique de prévention des risques professionnels.

A cet effet, elle doit créer la fonction d'Assistant de prévention au sein de ses services.

Il est proposé de nommer au sein du personnel municipal deux assistants de prévention.

Seraient sollicités Sébastien VIGNAUD et Alexandra VILLEGGER.

Vote 15 Pour

5 – Désignation de membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Pour des raisons personnelles, Dominique SOUILLE et Isabelle BOETSCH ont transmis leur démission de leur poste de représentantes au CCAS.

Afin de les remplacer, il est proposé la candidature de Sophie VERGNAUD et Philippe BONNEAUD.

Préalablement au vote, Fabienne GILLES regrette, que l'information concernant ces démissions ainsi que les candidatures, n'aient pas été transmises préalablement à la réunion.

La proposition est soumise à délibération.

Vote 4 Abstentions 11 pour.

6 –Dissolution du syndicat Intercommunal du Collège.

Par délibération en date du 26 mai 2016, il a été décidé d'accepter la dissolution du syndicat intercommunal du collège à la date du 31 octobre 2016.

Le Maire donne lecture du courrier de monsieur le Président du syndicat du collège, précisant qu'après divers échanges avec la Préfecture de Poitiers et la Sous-Préfecture de Montmorillon, il est conseillé de dissoudre le syndicat du collège au 31 décembre 2016, afin d'éviter tout problème au niveau comptabilité. Les communes membres doivent de nouveau délibérer, sur la date de dissolution.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour :

L'annulation de la délibération du 26 mai 2016 avec une dissolution au 31 octobre 2016.

La dissolution du syndicat du collège au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Gençay accepte les 2 propositions à l'unanimité :

Vote 15 Pour

Jean BERGER note l'absence de concertation des communautés de communes concernées par la fusion pour l'accompagnement des salariés du syndicat (un contractuel maître nageur, une agent d'entretien et une secrétaire).

7 –Soutien du maintien du SIVM.

Lors de la réunion de conseil du 29/09/2016, il avait été indiqué que la préfecture revenait sur l'obligation de dissolution des syndicats intercommunaux.

Suite à la dernière réunion du syndicat, le président du SIVM de Gençay, Monsieur Michel Pain, a demandé par courrier du 04 octobre 2016 l'annulation de la procédure de dissolution en vue du maintien du syndicat intercommunal de Gençay-Saint Maurice.

Plus largement, Michel PAIN envisage de conserver le syndicat qui travaillerait sur un projet plus important de fusion entre les deux communes. La préparation relative à la mise en place d'une éventuelle nouvelle commune serait ainsi assurée.

Différentes remarques sont effectuées au sein du conseil :

Pour les deux communes, l'intérêt d'étendre son territoire afin de proposer de nouveaux logements et ainsi attirer une nouvelle population de familles permettant de remplir les écoles (tout en optimisant les investissements) et d'accentuer un dynamisme économique.

Cohérence de regroupement pour les deux communes qui récupérerait les avantages d'un bloc urbain plus important (services partagés, développement des voies douces...).

A terme, la commune de Magné pourrait également être sollicitée.

Il est rappelé que l'état accorde une dotation financière plus importante aux communes qui décident de

fusionner.

Il est proposé de maintenir le SIMM afin de l'utiliser à la préparation d'une éventuelle fusion entre les deux communes.

Vote 15 pour.

8- Demande de subvention de l'association « Les Chats de la Clouère ».

La nouvelle association « Les Chats de la Clouère » s'est créée sur la commune de Gençay. Une convention de délégation afin de réguler la prolifération des chats errants sur la commune a été approuvée par le conseil en date du 15/09/2016.

Cette association locale dispose du soutien de l'association nationale « 30 millions d'amis » mais sollicite cependant la commune pour une subvention de 300 € lui permettant de régler ses activités déjà engagées avant le conventionnement avec « 30 millions d'amis ».

La subvention de 300 € est accordée.

Vote 15 pour.

9- Demande de subvention de l'association des parents d'élèves de l'école primaire

L'APE de l'école primaire a désigné à la rentrée un nouveau bureau qui sollicite la commune de Gençay pour l'attribution d'une subvention, lui permettant d'assurer les manifestations prévues ainsi que des aides aux sorties scolaires,

Il est rappelé qu'une enveloppe budgétaire annuelle est votée par la commune et que chaque association doit impérativement déposer ses demandes au moyen d'un dossier, avant le 31 mars de chaque année.

Pour 2016, aucun dossier n'avait été déposé et la demande présentée est hors délai.

Cependant, après délibération, il est accordé, à titre exceptionnel, une subvention de 800 €.

Vote 15 Pour.

10- Décision modificative budgétaire- Eclairage halle de tennis

Les lampes des éclairages de la halle de tennis tombent en panne les unes après les autres. Pour rappel, ces lampes avaient été récupérées auprès du Comité Départemental de tennis il y a 30 ans au moment de la construction des halles couvertes de tennis. La salle est également mise à disposition du collège et de la MFR, et est utilisée pour les activités de « Sport pour tous » de la commune.

Le tennis club de Gençay a sollicité la mairie afin de remplacer rapidement ces lampes : actuellement, seul un terrain est praticable alors que des rencontres de jeunes sont prévus en décembre, et des championnats adultes en janvier.

Une étude sur l'aménagement d'un éclairage adapté a été transmise par l'association de tennis de Gençay, accompagné d'un devis qui s'élève à 10 000€. Compte tenu du montant élevé, des devis supplémentaires ont été demandés par Claude FERRON.

Les travaux n'ont cependant pas été prévu au budget ; la commune doit prendre une décision modificative afin d'inscrire cette dépense au budget.

Vote 15 Pour.

11- Mutuelle des agents communaux

Sans objet.

12- Recrutement d'agents recenseurs

Le recensement des habitants de la commune de Gençay se déroulera du 18 janvier au 17 février 2017 et la mairie a besoin de 5 agents recenseurs.

La mission nécessite une bonne connaissance de la commune, un sens de l'organisation et de la responsabilité.

A ce jour, une seule candidature a été déposée.

Une information complémentaire sur le recrutement sera effectuée par la commune, notamment à l'intention des agents communaux intéressés.

13 -Vente de matériel de cantine

Suite à la restructuration des locaux de la cantine de l'école, les matériels suivants vont être mis à la vente :

- Lave vaisselle
- Réchauffe-assiette
- Tables de maternelle
- Groupe électrogène

14- Décision modificative budgétaire- Illuminations de Noël

La commune fait l'acquisition de décorations de Noël selon un plan établi et un budget primitif 2016 de 3 500€, prévu au compte 2088.

La commission chargée des achats demande un supplément de 2000€.

Il est demandé au conseil de bien vouloir prendre une décision modificative afin d'inscrire cette dépense complémentaire au budget.

Vote 15 Pour.

14- Mise à disposition d'un local à une association

La mairie a été contactée par une association de Champagné Saint Hilaire qui désire se déplacer sur Gençay, et qui est à la recherche d'un local sur la commune de Gençay.

Son but est de présenter et d'expliquer au grand public les nouvelles possibilités offertes par les imprimantes 3D et la fabrication d'objet au moyen d'une imprimante spécifique tridimensionnelle.

M. le maire propose que soit mis à leur disposition, pour une durée d'un an, les anciens locaux administratifs de la gendarmerie.

Vote 6 Abstentions 9 Pour.

8- Questions diverses.

- Remise du calendrier des activités du mois de novembre avec notamment /
 - la réunion de la commission travaux sur le sujet des écoles
 - la visite le 5 novembre 2016 par tous les conseillers municipaux du chantier de la maison de santé.
 - la cérémonie du 11 novembre qui se déroulera à 10h30.
- Avenir de l'Office du Tourisme (OT) : la compétence « tourisme » est transférée à la nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017 ; l'OT s'interroge sur le changement de statut du salarié et le devenir du local qui serait repris par la commune. Il convient d'attendre les orientations proposées par la nouvelle entité pour apprécier l'opportunité de conserver ce local. Une réunion sur ce point est prévue le 17 novembre 2016.

- L'Association des Maires de France présente son projet de journal : Intitulé « Le Petit Gibus », ce magazine traitant de l'éco-citoyenneté, proposera 3 numéros par an, et sera destiné aux élèves du cycle 3 des écoles primaires (CM1-CM2-6^{ème}) pour un cout annuel de 3,66€ par élève et par an.

Une maquette du journal est présenté au conseil.

- Projet de l'association du cinéma de Gençay : Une étude définitive a été rendue sur l'aménagement du site de l'ancienne gendarmerie ; le projet nécessiterait la destruction d'un logement ce qui engendrerait pour la commune de Gençay une perte de recette, puisqu'il avait été envisagé lors d'une réunion du 25/02/2016 de réhabiliter les logements existants afin de les louer.

Sur le choix de l'emplacement, le site de l'ancienne gendarmerie a été privilégié en février 2015 par un rapport de l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du cinéma) pour maintenir une activité culturelle proche du bourg.

Le financement du projet devrait être assuré par la future communauté de communes, qui gère déjà le cinéma de Civray.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h49

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 24 NOVEMBRE 2016

Sophie VERGNAUD